



APPEL A PROJETS

Renforcement de l'accompagnement des enfants et jeunes en situation de mobilité

Durée : 42 mois

Montant maximal : 2'000'000 MAD

Nombre de projet à financer : un seul projet.

Zones d'intervention : Rabat, Casablanca et Oujda.

Organisation responsable : Service Social International- Secrétariat Général

I. CONTEXTE DE JUSTIFICATION

Les enfants et jeunes en mobilité, qu'elles/ils soient migrant.es, réfugié.es, demandeurs d'asile, non accompagnés.es, séparés.es de leur famille, sont confrontés à de multiples risques : violence, exploitation, rupture de parcours éducatifs, précarité économique, difficultés d'accès aux services de base et insuffisance des mécanismes de protection.

Afin de renforcer leur protection et opportunités d'éducation et d'autonomisation, le Service Social International- Secrétariat Général (SSI-SG)¹ en tant que membre du consortium élargi du projet « Enfants et jeunes sur les routes migratoires en Afrique du Nord et de l'Ouest- EJM », lance cet appel à projets qui est destiné aux associations de la société civile œuvrant en faveur des enfants et jeunes vulnérables en situation de mobilité au Maroc.

Cet appel à projets s'inscrit dans [le cadre de la phase II du projet « EJM »](#) mené en partenariat avec Helvetas et Terre des hommes avec le soutien de la [Direction du développement et de la coopération](#) (DDC) de la Confédération suisse, et qui vise à ce que les pays en Afrique de l'Ouest et du Nord disposent des capacités et appliquent un cadre normatif qui permet aux enfants et aux jeunes en mobilité d'accéder à leurs droits (protection, éducation) et à des chances et opportunités pour une vie digne à ce travers trois niveaux d'intervention :

- La prévention et la réponse aux violences/risques (protection) et l'amélioration des opportunités et connaissances (éducation, insertion) des EJM pour renforcer leur résilience, participation et leurs chances pour une vie digne ;
- L'autonomisation progressive des systèmes locaux, nationaux, transnationaux et régionaux afin de pouvoir offrir durablement des services inclusifs de protection, éducation et insertion aux EJM ;
- L'amélioration du cadre réglementaire (politique et normatif) pour une meilleure inclusion des EJM.

Les projets proposés devront répondre à des besoins clairement identifiés sur les territoires d'intervention et démontrer leurs capacités à produire des résultats concrets et durables au bénéfice des enfants et jeunes en mobilité.

II. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Objectif général

Contribuer à améliorer l'accès et la qualité des services de protection, d'éducation et d'autonomisation des enfants et jeunes en mobilité au Maroc.

¹ Le Service Social International (SSI) est un réseau d'ONG et de partenaires interconnectés, coordonné par le SSI-Secrétariat Général, qui vise à trouver des solutions qui renforcent la protection des enfants en situation de vulnérabilité. Ses principales priorités sont de protéger l'intérêt supérieur de l'enfant au-dessus de toute autre considération, grâce à plusieurs niveaux d'intervention, y compris le suivi de cas transfrontaliers offrant des conseils sociojuridiques et un soutien psychologique.

Objectifs spécifiques

Les projets proposés devront contribuer aux objectifs suivants :

- Faciliter l'accès aux droits et aux services pour les EJM (services de protection, d'intégration et d'insertion professionnelle) ;
- Renforcer les capacités des professionnel.les de première ligne pour améliorer la qualité de leur intervention auprès des EJM ;
- Renforcer les mécanismes de repérage, d'orientation et de gestion des cas ;
- Améliorer la coordination et le travail en réseau au niveau local et transnational.

III. AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Les projets devront s'inscrire dans les axes suivants :

Axe 1. Protection et gestion des cas

- Identification et référencement des enfants et jeunes en mobilité ;
- Accompagnement individuel et gestion des cas (case management) ;
- Soutien psychosocial ;
- Protection contre les violences, abus et exploitations ;
- Hébergement d'urgence ;
- Réunification familiale lorsque cela est dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Axe 2. Accès aux droits et aux services

- Accès à l'éducation formelle ou non formelle ;
- Accès aux soins de santé ;
- Assistance administrative et juridique ;
- Accès à l'hébergement et aux services de base.

Axe 3. Inclusion et autonomisation

- Formation professionnelle ;
- Développement des compétences de vie ;
- Insertion socio-économique ;
- Soutien aux initiatives génératrices de revenus ;
- Accompagnement vers l'emploi.

Axe 4. Renforcement des systèmes de protection

- Renforcement des capacités des professionnels de première ligne ;
- Élaboration et diffusion d'outils de protection ;
- Mise en réseau et coordination entre acteurs au niveau national, régional et transnational ;
- Capitalisation et partage des bonnes pratiques.

Une attention particulière sera accordée aux projets :

- Favorisant la participation des bénéficiaires ;
- Appliquant une approche de prévention et de lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) ;
- Développant/renforçant des partenariats locaux et transnationaux ;
- Proposant des solutions innovantes ou reproductibles ;
- Intégrant une approche systémique, genre, inclusion et protection ;
- Assurant la pérennité des résultats au-delà de la période de financement.

IV. BENEFICIAIRES ET RESULTATS ATTENDUS

Les projets devront bénéficier prioritairement à **un total de 250 enfants et jeunes en mobilité dont la situation devra faire l'objet d'un dossier individuel de suivi** (migrant.es, réfugié.es, demandeurs d'asile, non accompagné.es, séparé.es de leur famille) âgé.es de moins de 24 ans.

Les candidats devront préciser le nombre estimatif de bénéficiaires directs et indirects ainsi que leurs principales caractéristiques.

À titre indicatif, les projets pourront viser :

- L'augmentation du nombre d'enfants et jeunes bénéficiant d'un accompagnement individuel de qualité ;
- Le renforcement des mécanismes locaux de protection ;
- L'amélioration de l'accès aux services essentiels ;
- L'amélioration de l'accès des EJM victimes de violences aux services de prévention, de protection ou de réadaptation.
- L'augmentation du nombre de jeunes engagés dans des parcours d'insertion sociale, éducative ou professionnelle ;
- Le renforcement des capacités des professionnels et institutions concernées.

Les indicateurs devront être réalistes, mesurables- vérifiables et directement liés aux objectifs du projet.

V. DUREE ET ZONES D'INTERVENTION

Durée des projets : 42 mois

Période de mise en œuvre : A partir du 1^{er} octobre 2026.

Zone géographique : Casablanca, Rabat et Oujda

VI. ASSOCIATIONS ELIGIBLES

Sont éligibles les associations qui :

- Sont légalement constituées au Maroc conformément à la législation en vigueur ;
- Disposent d'une expérience pertinente dans :
 - ✓ L'offre des services directs aux enfants et jeunes vulnérables notamment ceux/celles en mobilité.
 - ✓ La collaboration et la coordination avec les acteurs au niveau du Maroc.
 - ✓ La gestion des cas au niveau local et transnational.
 - ✓ Le plaidoyer pour les droits des enfants et personnes migrantes.
- Interviennent directement ou ont mené des projets dans les zones géographiques ciblées par l'appel : Rabat, Casablanca et Oujda ;
- Disposent d'une capacité administrative et financière suffisante pour mettre en œuvre le projet ;
- Ne font pas l'objet de restrictions légales ou administratives empêchant la réception de financements ;
- Acceptent les principes et exigences éthiques, de transparence et de redevabilité du SSI-SG, Helvetas et la Direction de Développement et de la Coopération (DDC Suisse).

VII. FINANCEMENT

L'enveloppe globale consacrée à cet appel à projets est de **2'000'000 MAD**, et un seul projet sera financé.

Le financement devra être exclusivement consacré aux activités et dépenses approuvées dans le cadre du projet. Et les dépenses devront respecter les principes de bonne gestion financière, d'économie, d'efficacité et d'efficience.

Peuvent notamment être financées :

- Accès aux droits et aux services ;
- Accompagnement social et psychosocial ;
- Activités d'insertion socio-professionnelle ;
- Activités éducatives et culturelles ;
- Accompagnement vers l'autonomie ;
- Activités de sensibilisation et d'information ;
- Actions communautaires ;
- Formation et renforcement des capacités ;
- Production d'outils et de supports ;

Ne sont pas éligibles :

- Les dépenses sans lien direct avec le projet ;
- Les dépenses engagées avant la date officielle de démarrage ;
- Les activités exclusivement destinées au fonctionnement général de l'association ;
- Les dépenses ne pouvant être justifiées par des pièces comptables ;

VIII. DOSSIER DE CANDIDATURE ET MODALITES DE SOUMISSION

Le dossier de candidature devra comprendre au minimum :

- Formulaire de candidature contenant :
 - ✓ Proposition technique du projet ;
 - ✓ Budget détaillé du projet répartis par année ;
 - ✓ Chronogramme des activités par année ;
 - ✓ Cadre logique ou matrice des résultats ;
- Présentation de l'association ;
- Dossier juridique- administrative de l'association : Statuts de l'association, Liste des membres du bureau / dirigeants, dernier rapport d'activités, derniers comptes approuvés ou rapport financier ;
- Déclaration sur l'honneur.

Les dossiers devront être transmis en format électronique **avant le 14 septembre**, à :

houda.samadi@iss-ssi.org en CC à olivier.geissler@iss-ssi.org

Objet du message : **Appel à projets EJM**

Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite pourra être rejeté.

IX. CRITERES D'EVALUATION

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Pertinence par rapport aux objectifs de l'appel	20 %
Qualité de l'analyse des besoins	15 %
Qualité et faisabilité du projet	20 %
Impact attendu	15 %
Capacité de l'association	10 %
Budget et rapport coût/résultats	10 %
Durabilité et pérennisation	5 %
Inclusion, genre et protection	5 %
TOTAL	100 %

Une attention particulière pourra être accordée aux projets démontrant une forte valeur ajoutée locale, une bonne articulation avec les acteurs existants et des mécanismes clairs de suivi des résultats.

X. PROCESSUS DE SELECTION

Le processus comprendra les étapes suivantes :

Étape 1 – Vérification de l'éligibilité

Vérification des conditions administratives et de l'éligibilité de l'association.

Étape 2 – Évaluation technique

Analyse des propositions selon la grille de sélection.

Étape 3 – Analyse financière

Examen du budget, des coûts unitaires et de la cohérence financière.

Étape 4 – Comité de sélection

Les projets présélectionnés seront soumis à un comité de sélection.

Étape 5 – Notification

Les associations seront informées de la décision finale.

Étape 6 – Contractualisation

Les associations retenues signeront une convention de financement précisant notamment les obligations des parties, les modalités de versement, de suivi et de reporting.

XI. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Étape	Date
Publication de l'appel	18 août 2026
Date limite de réception des questions	31 août 2026
Date limite de dépôt	14 septembre 2026
Évaluation des propositions	14-23 septembre 2026

Étape	Date
Phase de négociation	24-30 septembre 2026
Signature des conventions	30 septembre 2026
Démarrage du projet	01 octobre 2026

XII. QUESTIONS ET DEMANDE D'INFORMATION

Les associations peuvent adresser leurs questions uniquement par email à l'adresse suivante :
houda.samadi@iss-ssi.org jusqu'au 31 août 2026

XIII. ANNEXES

Annexe I. Formulaire de candidature

Annexe II. Modèle de déclaration sur l'honneur

ANNEXE I

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

I. IDENTIFICATION DU PROJET

- Nom du projet :
- Association porteuse :
- Zone d'intervention :
- Durée : 42 mois
- Montant demandé :

II. EXPERIENCE INSTITUTIONNELLE (Maximum 500 mots)

Présenter l'histoire, la mission, les domaines d'intervention, l'expérience en protection de l'enfance et avec les personnes en mobilité, ainsi que les principaux projets des cinq dernières années.

III. RESUME EXECUTIF (Maximum 500 mots).

Présenter le problème, les bénéficiaires, les objectifs, les principales activités, les résultats attendus et le montant demandé.

IV. ANALYSE DES BESOINS

- Quel problème le projet cherche-t-il à résoudre ?
- Quels sont les besoins identifiés ?
- Quelles sont les données disponibles ?
- Pourquoi cette intervention est-elle nécessaire ?

V. BENEFICIAIRES

Catégorie/profil	Nombre prévu	Critères de ciblage

VI. OBJECTIFS ET ACTIVITES

- Objectif général
- Objectifs spécifiques

VII. ACTIVITES

Pour chaque activité, préciser :

- Description ;
- Calendrier ;
- Lieu ;
- Bénéficiaires ;

- Responsables ;
- Moyens nécessaires.

VIII. RESULTATS ET INDICATEURS

Les indicateurs doivent être spécifiques, mesurables, réalistes, pertinents. Les données doivent, lorsque pertinent, être désagrégées par sexe, âge, dans le respect de la protection des données.

IX. METHODOLOGIES

Décrire l'approche de protection, la gestion des cas, les modalités de référencement, la participation des enfants et jeunes, la coordination avec les services et les mesures de qualité.

X. GESTION DES RISQUES

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation

XI. DURABILITE ET APPROCHE SYSTEMIQUE

Décrire l'approche permettant de maintenir les acquis après les 42 mois : capacités, partenariats, intégration dans les mécanismes existants, ressources et appropriation.

XII. CADRE LOGIQUE

Niveau	Résultat / objectif	Indicateur	Cible 42 mois	Source de vérification	Hypothèses
Impact					
Effet 1					
Effet 2					
Effet 3					
Produit 1.1					
Produit 1.2					
Produit 2.1					
Produit 2.2					
Produit 3.1					

XIII. CHRONOGRAMME SUR 42 MOIS

Activité	M1-6	M7-12	M13-18	M19-24	M25-30	M31-36	M37-42

ANNEXE II

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), représentant légal de [nom de l'association], certifie l'exactitude des informations communiquées dans le dossier de candidature.

- L'association respecte les conditions d'éligibilité de l'appel.
- Les informations financières sont sincères et vérifiables.
- Les dépenses proposées ne feront pas l'objet d'un double financement.
- L'association informera le bailleur de tout conflit d'intérêts pertinent.
- L'association s'engage à protéger les enfants et jeunes bénéficiaires contre les violences, abus, exploitation et autres risques de sauvegarde.
- L'association respectera les obligations contractuelles relatives aux données personnelles.
- L'association accepte les contrôles et audits prévus par le projet

Nom du représentant légal : _____

Fonction : _____

Association : _____

Signature et cachet : _____

Date : _____